

Composantes de la formation :

Théorie et réglementation :

- surveillance et responsabilités,
- les lieux de surveillance,
- la réglementation nautique,
- la prévention des noyades,
- l'organisation des secours,
- le vent et la mer.

Techniques de sauvetage aquatique :

- approche du noyé,
- prise de la victime au fond,
- remontée à la surface,
- maintien de la victime,
- remorquage,
- sortie de l'eau,
- parades aux prises du noyé.



Calendrier des formations :

Voir le site de la FFSS : <http://www.ffss.fr/web/old/337-quelle-formation-cherchez-vous-.php> (non exhaustif)

Prérogatives du diplôme :

INTITULÉ DU DIPLOME	CONDITIONS D'EXERCICE
BNSSA	<p>Surveillance des baignades d'accès gratuit et, dans certains cas, surveillance de baignade d'accès payant. Conditions pour les baignades d'accès payant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - si le titulaire assiste un Maître-Nageur Sauveteur. Il ne peut alors surveiller seul les bassins (Article D322-13) - si une dérogation préfectorale a été accordée à l'établissement. Cette dérogation est accordée dans des cas précis ou, lors de l'accroissement saisonnier des risques, l'exploitant de l'établissement concerné a préalablement démontré qu'il n'a pu recruter du personnel portant le titre de maître-nageur sauveteur. Dans ce cas, le titulaire du BNSSA peut assurer la surveillance sans la présence de Maîtres-Nageurs Sauveteurs.

Pour plus de renseignements, contactez l'association Profession Sport & Loisirs la plus proche de chez vous.